

L'Assemblée : informer et agir contre toutes les pollutions

Déchets ménagers :

état d'urgence

La délégation à l'aménagement du territoire a examiné le 29 octobre un important rapport de son président Emile Blessig intitulé « Déchets : état d'urgence ». En effet, alors que notre société produit chaque année de plus en plus de déchets ménagers, les installations de stockage, d'incinération et de valorisation arrivent à saturation.

Avant 2010, les deux tiers des départements ne seront plus en mesure de traiter leurs déchets.

L'ouverture de nouvelles installations est donc une question d'urgence. Compte tenu de la réticence croissante de nos concitoyens

à l'égard de telles installations, la gestion des déchets emporte des enjeux de démocratie locale, de fiscalité, de solidarité entre territoires et oblige les départements qui les produisent et ceux qui les reçoivent à redéfinir leurs relations. Elle exige également que notre société adopte des comportements économiques et sociaux plus respectueux de l'environnement, sous peine d'avoir à faire face aux mêmes problèmes dans vingt ans.



Marée noire du *Prestige* :

des propositions concrètes

Trois ans après le naufrage de l'*Erika*, la catastrophe du *Prestige*, pétrolier dont le mauvais entretien était patent, a conduit l'Assemblée à décider, le 5 février 2003, la création d'une commission d'enquête sur la sécurité des transports maritimes, placée sous la présidence d'Edouard Landrain. Celle-ci a déposé son rapport le 10 juillet 2003, après avoir procédé à 27 auditions, à 4 déplacements

dans 7 départements littoraux – où elle a tenu à entendre l'ensemble des personnes concernées. La commission s'est aussi rendue à l'étranger, en Grèce, à Londres auprès des organisations internationales compétentes, à Bruxelles auprès des autorités communautaires, et, naturellement, à Madrid et en Galice. Après avoir dressé le constat de la gestion de la crise du *Prestige* et complété les

recommandations de la précédente commission d'enquête sur l'*Erika*, la commission a résolument préconisé la mise en œuvre de moyens concrets, - comme **des avions de surveillance en plus grand nombre, des contrôles accrus des navires, des amendes élevées et des peines de prison**, - pour empêcher de nouvelles marées noires sur nos côtes.



3



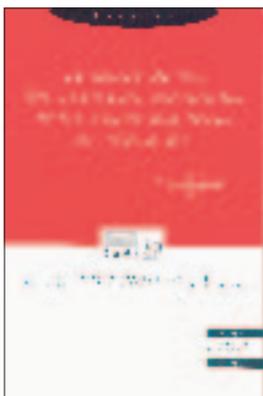
4

1• Christian Bataille, co-auteur du rapport sur la durée de vie des centrales nucléaires

2• Edouard Landrain, président de la commission d'enquête sur l'application des mesures préconisées en matière de sécurité du transport maritime des produits dangereux ou polluants et l'évaluation de leur efficacité

3• Emile Blessig, président de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire

4• Claude Birraux, président de l'OPECT



Assurer l'avenir énergétique

de la France

Complétant les études de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques en 2002 sur la sûreté des installations nucléaires et les déchets radioactifs, le rapport du député Christian Bataille et du président Claude Birraux sur la durée de vie des centrales nucléaires et les nouveaux types de réacteurs examine la durée de fonctionnement restant à courir du parc électro-nucléaire et l'état d'avancement des projets pouvant, le cas échéant et le moment venu, remplacer les réacteurs actuellement en service.

Considérant que l'optimisation de la durée de vie des centrales actuellement en service doit s'accompagner, simultanément, de la préparation d'une solution de remplacement, les rapporteurs analysent en détail les différents projets de réacteurs à eau légère proposés pour 2015 dans le monde, en continuité avec les modèles actuels, et, **en particulier, le réacteur EPR qui se caractérise par sa compétitivité.** Ils en proposent la construction rapide d'un premier exemplaire.

[63]

Quels enjeux

pour les infrastructures de transport ?

Dès son arrivée en 2002, le Gouvernement a fait établir un diagnostic sur l'ensemble des projets en matière d'infrastructures de transport afin d'évaluer leur pertinence socio-économique. Ce travail a été confié à une équipe pluridisciplinaire du Conseil général des Ponts et chaussées et de l'Inspection générale des finances. Cet audit a été complété par un travail plus prospectif de la Datar. Puis est venu le temps du débat parlementaire au cours duquel les députés ont choisi d'appréhender le problème dans sa dimension

européenne et de manière prospective. **Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, a rassemblé dans son rapport d'information sur « la planification des infrastructures de transport » les moments forts de ce débat** qui illustrent les grands enjeux d'une politique des infrastructures : maillage équilibré du territoire, cohérence du réseau avec les grands axes européens, rééquilibrage intermodal pour conforter le transport ferroviaire pour le fret, nouveaux mécanismes de financement adaptés...